AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0840
FR0000063091-FS0436

7 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ANF IMMOBILIER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mai 2018, la société anonyme Icade[1] (27 rue Camille Desmoulins, 92130 Issy-Les-Moulineaux) a déclaré avoir franchi, le 30 avril 2018, en hausse, au sens de l'article 223-11-1 I du règlement général[2], le seuil de 90% des droits de vote de la société ANF IMMOBILIER et détenir 17 347 621 actions représentant autant de droits de vote, soit 91,26% du capital et 90,99% des droits de vote de la société ANF IMMOBILIER[3], ainsi réparti :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Icade (detention effective)	17 267 439	90,84	17 267 439	90,56
Icade (detention par assimilation)	80 182	0,42	80 182	0,42
Total Icade	**17 347 621**	**91,26**	**17 347 621**	**90,99**

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition par Icade, le 30 avril 2018, de 154 724 actions ANF IMMOBILIER qui faisaient l'objet de promesses croisées d'achat et de vente dont les conditions suspensives ont été levées suite à la détention par Icade de plus de 90% du capital de la société[4].

Il est précisé qu'aux termes desdites promesses, (i) chaque bénéficiaire peut exercer l'option de vente dans les six mois à compter de la réception de l'avis de liquidité par ce dernier, l'avis devant être adressé à l'expiration de la période de conservation et/ou de la période d'indisponibilité, (ii) Icade a la possibilité d'exercer son option d'achat pendant une période de six mois à compter de l'expiration de la période d'exercice de son option de vente par le bénéficiaire, et (iii) le prix de vente sera arrêté sur la base du prix proposé dans le cadre de l'offre publique visant les actions de la société, à savoir 22,15 euros par action, ajusté de la variation entre l'ANR triple net EPRA par action publié au 30 juin 2017, à savoir 20,96 euros, et le montant du dernier ANR triple net EPRA par action arrêté lors de la notification de l'exercice de l'option de vente ou d'achat.

[1] Contrôlée par la Caisse des Dépôts et Consignations.
[2] Cf. D&I 218C0642 du 26 mars 2018.
[3] Sur la base d'un capital composé de 19 009 271 actions représentant 19 066 454 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. section 2.3.3 de la note d'information ayant reçu le visa n°17-587 en date du 14 novembre 2017 établie lors de l'offre publique ouverte du 16 novembre au 6 décembre 2017.